

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt -deux octobre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**Étaient présents (13) :** LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoints, FOUASSIER Solenne, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, THERIAU Mickaël, NEEL Romain, FORET Emmanuel, HAVARD Jessica, GRANGER Nicolas

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** GRANGER Nicolas

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter les points n°8, 9 et 10. Aucune objection n'est formulée.

### 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 24 septembre 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

### 2- Adoption du plan d'adressage

Suite à ce qui avait été décidé lors de la réunion du 20 mai dernier, le dossier a été retravaillé en appliquant la numérotation continue en campagne.

**Voies dont l'écriture est à modifier afin de correspondre aux données cadastrales (erreur d'orthographe sur le cadastre ou modification) :**

- Lot de Bellevue → Impasse de Bellevue
- Rue des Sentiers → Impasse des Sentiers
- La Bertrais → La Bertraie
- Le Grand Haley → Le Grand Hallay
- Le Petit Haley → Le Petit Hallay
- La Monneraie → La Monnerais
- La Touretterie → La Toureterie
- La Gomanière → La Gaumanière
- La Haye → La Haie
- La Hammonais → La Hamonais
- La Jonassière → La Jouassière
- La Lorençais → La Laurençais
- Le Mesnage → Le Ménage
- La Chaignardere → La Chaignardièrre

- Le Bas Cocherie → La Basse Cocherie
- Le Haut Cocherie → La Haute Cocherie

Panneaux à créer :

- Chemin du château d'eau
- Impasse de la Haute Cocherie
- Impasse de la Basse Cocherie
- Chemin du Coin
- Rue de l'Eglise Saint Martin
- Chemin de la Louvelais
- Impasse du Plan d'eau
- La Haute Foisillière
- La Basse Foisillière
- La Haute Louabrie
- La Basse Louabrie
- La Haute Toureterie
- La Basse Toureterie
- Gastines
- Le Grand Fougerolles
- Follas
- La Petite Meltière
- La Petite Férardière

Après avoir entendu le projet de plan d'adressage de la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la nouvelle orthographe des lieux-dits et décide de procéder à la dénomination des nouvelles voies et lieux-dits tels que présentés ci-dessus
- Confirme la conservation des adresses inchangées ;
- Valide le plan d'adressage de la commune tel que présenté ;
- Autorise Mme Le Maire à rédiger et à signer les certificats de numérotation, en respectant le plan d'adressage de la commune validé par l'assemblée délibérante ;
- Charge Mme Le Maire d'informer les habitants concernés et de leur transmettre leur plaque de numérotation, d'informer les différents services administratifs (cadastre, Territoire Energie 53, Conseil Départemental – Mayenne Fibre, la Poste, le Service national Adresse-SNS, le SDIS, les gestionnaires de réseaux, la CCBM, ...) ainsi que toutes les parties concernées par la présente délibération ;
- Charge le Maire d'installer une signalétique si besoin (pose plaques de voies...)

**Délibération n°2021-64**

**3 – Adhésion au syndicat e-collectivités**

A ce jour, nous sommes adhérents à l'association ICP pour le site Internet et au CDG 53 pour le parapheur électronique (comptabilité).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ces deux services sont repris par le syndicat mixte régional e-collectivités. Ce syndicat, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Le site Internet sera plus moderne et sécurisé, avec un nom propre de domaine et un hébergement dédié.

Pour le reste, nous conserverons le parapheur et aurons accès à d'autres outils numériques, ainsi qu'une assistance.

Le coût annuel de l'adhésion est de 0.68 € par habitant soit 380.80 € pour Le Pas (360 habitants)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

#### **Délibération n°2021-65**

#### **4 – Election d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de désigner M. GRINDWALD Jacky comme représentant au syndicat mixte e-Collectivités.

#### **Délibération n°2021-66**

#### **5 – Actualisation des tarifs de la redevance assainissement pour 2022**

Madame le Maire rappelle les tarifs fixés pour 2021 et propose, comme d'ordinaire, de les augmenter de 1 % tant pour l'abonnement que pour la consommation, au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ils passeraient à :

- Abonnement part annuelle fixe communale..... : 30.07 € H.T.
- Volume forfaitaire de 35 m3..... : 0.389 € H.T. le m3
- Consommation de 35 à 200 m3 ..... : 0.389 € H.T. le m3
- Consommation de + de 200 m3..... : 0.222 € H.T. le m3

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité (1 abstention de M. GOUSSIN), décident d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **Délibération n°2021-67**

#### **6 – Demande de subvention exceptionnelle pour la MAM A Petits Pas**

Afin de commencer son activité, la MAM nous a adressé un courrier sollicitant une subvention exceptionnelle de 1790 € pour les dépenses de fonctionnement.

Il est procédé à un vote à bulletin secret afin de savoir si la commune verse ou non cette subvention.

Nombre de votants : 13

Pour verser cette subvention : 13 voix

Contre verser cette subvention : 0 voix

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de verser une subvention exceptionnelle de 1790 € à la MAM A Petits Pas et autorise Madame le Maire à faire le nécessaire.

#### **Délibération n°2021-68**

### **7 – Actualisation du poste d'agent technique**

Suite à la demande de M. Stéphane FONTAINE d'être recruté sur la commune à 35h au lieu de 27h actuellement, Madame le Maire présente les analyses qui ont été faites pour étudier la faisabilité de ce projet.

Il est procédé à un vote à bulletin secret afin de se prononcer pour ou contre ce passage à 35h.

Nombre de votants : 13

Pour passer M. FONTAINE à 35h : 11 voix

Contre passer M. FONTAINE à 35h : 2 voix

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, valide le passage à 35h du poste d'agent technique et autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches administratives pour la création de ce poste.

#### **Délibération n°2021-69**

### **8 – Construction de deux pavillons lotissement de Bellevue**

M. MAHARAUX, architecte, vient de déposer les permis de construire pour la construction des deux pavillons lotissement de Bellevue.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Madame le Maire :

- A lancer la consultation des entreprises
- A procéder à une étude de sol via une entreprise spécialisée
- A recruter un coordinateur SPS

#### **Délibération n°2021-70**

### **9 – Demande de subvention dans le cadre du Plan May'Ainés.**

Dans le cadre de la rénovation des logements situés 8 et 10 rue des Trois Vallées, il est possible, dans le cadre du plan May'Ainés du département, de solliciter deux subventions : 10 000 € pour un logement et 2500 € pour l'autre.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 35 316.31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter ces subventions et à signer tous documents s'y rapportant.

#### **Délibération n°2021-71**

## 10 – Fixation du loyer pour le logement 9 rue du Lavoir

Suite au départ du locataire, toutes les tapisseries et peintures ont été refaites.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer mensuel pour ce logement à 370 € et autorise Madame le Maire à le louer dès la fin des travaux.

Délibération n°2021-72

## 11 – Questions diverses

- Rappel de l'organisation de ce week-end pour le repas des plus de 65 ans.
- Dates des prochaines réunions de conseil : Vendredi 26 novembre, 20h

Vendredi 21 janvier, 20h

Vendredi 25 février, 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

Le secrétaire



Le Maire

